

Médicaments : chercher aussi des alternatives non médicamenteuses

Quand un médicament utile s'avère dangereux, le premier réflexe consiste à lui substituer un autre médicament. Il serait souvent beaucoup plus intelligent de le remplacer par un traitement non médicamenteux.

Ainsi, par exemple, chez les personnes âgées, il est de plus en plus évident que les somnifères et les anxiolytiques les plus utilisés actuellement (les « benzodiazépines ») augmentent le risque de perdre la mémoire et, même, de développer une « démence sénile ». Mais, si on les remplace par d'autres médicaments plus récents, comme les neuroleptiques, les effets indésirables risquent d'être plus graves et plus fréquents. Alors, que faire ?

Quand un problème paraît insoluble, c'est souvent parce qu'il est mal posé...

Chez les personnes âgées, l'insomnie et l'angoisse sont fréquentes et presque toujours traitées par des médicaments renouvelés régulièrement. Ce qui pose question, c'est moins les benzodiazépines que le recours systématique et prolongé à des médicaments pour résoudre un problème de mode de vie.

La vie des personnes âgées est en effet souvent rendue difficile par toutes sortes de handicaps. Or, pour elles, le nombre des médicaments devrait être le plus faible possible, en raison du vieillissement des reins et du foie ; il faut donc privilégier des solutions non médicamenteuses, souvent moins contraignantes et plus efficaces que les médicaments. L'angoisse et l'insomnie sont parfois accrues ou même provoquées par la solitude, l'inaction et l'absence de buts dans la vie, trois problèmes qui ne sont pas résolus par des médicaments.

Sources : Open Rome et Arrêter les somnifères, c'est possible. Haute Autorité en Santé, 25 septembre 2012. <http://www.has-sante.fr>

Le Dico du doc



Signal



Mot utilisé au sujet de la détection d'effets indésirables des médicaments et des vaccins, pour qualifier le moment où les équipes intensifient leur surveillance, sans savoir s'il faut vraiment craindre quelque chose. Ainsi, ce moment correspond à la situation d'un pêcheur à la ligne qui verrait son bouchon s'agiter plus que d'habitude, sans pouvoir dire s'il s'agit d'une risée, d'une herbe qui s'accroche au fil de pêche, d'un gardon qui grignote l'appât, d'une illusion d'optique ou d'un excès de boisson.

La narcolepsie fournit un excellent exemple de la subtilité d'un signal : en août 2010, la Finlande et la Suède ont signalé un petit excès de cas de narcolepsie chez des enfants et des adolescents vaccinés avec un vaccin pandémique contenant un adjuvant. Les Autorités européennes ont alors lancé plusieurs enquêtes de grande envergure pour en savoir plus. Les résultats préliminaires sont plus que délicats à interpréter :

- Aucune relation de causalité ne peut être établie.
- En Finlande et en Suède, il y a peut être quelques dizaines de cas chez des enfants et des adolescents ayant une prédisposition génétique et vaccinés avec un adjuvant.

Il n'est donc pas facile de vérifier l'existence d'un effet rare ne touchant qu'un petit nombre de personnes prédisposées !

Source : www.anism.sante.fr

Météo antibio

Risques

- Grippe faible
- Bronchiolite faible
- Inf respiratoire en hausse
- Gastro-entérite modéré
- Allergies pollens

Sources : <http://www.grog.org>
et <http://www.pollens.fr>

Grossesse, excès de poids, ALD

Votre médecin peut imprimer
un bon gratuit pour le vaccin grippe

L'Assurance-Maladie ne peut pas repérer tous ceux pour qui le vaccin contre la grippe saisonnière est recommandé et gratuit, notamment les femmes enceintes et les obèses. Pour palier cette lacune, les médecins traitants peuvent imprimer ce bon en allant sur le site de l'Assurance-Maladie.

Mode d'emploi (pour les médecins)

- Se connecter sur l'espace pro : <https://espacepro.ameli.fr>
- S'inscrire ou entrer son numéro AMELI et ses codes d'accès
- Une fois entré dans le site, cliquer sur l'onglet « Commandes » (en bas)
- Puis sur « Formulaires en lignes »
- Le formulaire s'appelle : « Bon de prise en charge du vaccin contre la grippe saisonnière 2012-2013 - Métropole Martinique Guadeloupe Guyane »

Source : Réseau des GROG